

Colloque de zone

PRÉSENTÉ PAR



ZONE 01

**Abitibi-Témiscamingue-et-Nord-
du-Québec**

11 et 12 septembre 2025

Centre Richelieu/ Lorrainville

11 septembre 2025

Ordre du jour

8h15 à 8h45

Accueil santé – Offert par Daniel Tétreault, CPA

Inscription des participants

8h45

Ouverture officielle

- Mot de l'administratrice de zone Mme Rachel Cossette
- Mot de la présidente du colloque, Mme Claudette Lachance
- Présentation des participants qui participe pour la première fois au colloque de zone

9h00

Atelier 1 - Gestion des actifs, madame Sarah-Maude Bellavance, CPI en gestion des actifs, FQM

10h15 à 10h30

Pause-santé : Offerte par Daniel Tétreault, CPA

10h30 à 12h

Suite atelier 1

12h à 13h00

Dîner (inclus) : offert par FQM Assurance

13h à 14h

Atelier 2 – La modernisation de la Loi sur les mines, MRNF, madame Marie-Hélène Lavoie

14h10 à 15h10

Atelier 3 – Gérer une crise citoyenne – Consensus Communication, madame Josée Couillard

15h10 à 15h20

Pause-santé : Offerte par Daniel Tétreault, CPA

15h20 à 16h30

Atelier 4 – Parole aux DG – Accueil et intégration des nouveaux élus, mesdames Rachel Cossette et Claudette Lachance

16h30

Période libre : Un dépliant vous sera remis sur place, identifiant les commerces de produits locaux à visiter à Lorrainville.

17h30

Accueil à **La Ribouldingue, 32 rue de l'Église Nord, Lorrainville**

18h00

Cocktail et Tapas (inclus)
Activité de photos (à confirmer)

19h00

Banquet -Offert par les MRC d'Abitibi, d'Abitibi-Ouest, de Rouyn-Noranda, du Témiscamingue et de la Vallée-de-l'Or

20h30

Quilles et musique

*Un service de raccompagnement sera disponible.

COLLOQUE ANNUEL – ZONE 01

12 septembre 2025

Ordre du jour

8h45 Accueil des participants

Prenez note que le déjeuner du vendredi matin est libre et qu'il n'y aura pas de service de nourriture dans la salle avant la pause-santé de 10h30.

9h à 9h30	Rencontre annuelle des membres et Affaires associatives
9h30	Atelier 5 – Les modifications législatives – Mesdames Sonia Baril et Marie-Ève Germain Poiré
10h30	<u>Pause-Santé – Offerte par Daniel Tétreault, CPA</u>
10h45 à 12h	Suite Atelier 5
12h	Fermeture du colloque
12h	Dîner libre

Inscription

Endroit : Centre Richelieu
51, rue Notre-Dame Est, Lorrainville (QC) J0Z 2R0

Téléphone : 819 629-7448

Un formulaire par personne

Coût (avant les taxes):

- 350,00 \$ pour un membre
- 375,00 \$ pour un non-membre provenant d'une municipalité où il y a un membre
- 500,00 \$ pour un non-membre
- 125,00 \$ pour un invité (Cocktail, banquet et soirée du jeudi)

Nom : _____

Titre : _____

Municipalité : _____

**Veillez effectuer un virement bancaire l'ordre de ADMQ - ATNDQ et
le faire parvenir avant le 29 août à :**

Institution : 815 Caisse Desjardins d'Amos
Transit : 80012
Compte : 7701493
Titulaire du compte : ADMQ - ATNDQ
Courriel pour avis de paiement : direction@preissac.com

AFIN D'ÉVITER LE GASPILLAGE ET LES FRAIS INUTILES

Veillez spécifier les repas que vous prendrez sur place ;

[] Dîner du jeudi

[] Banquet du jeudi

Allergie(s) ou autre(s) contrainte(s) alimentaire(s) spécifiez : _____

Numéro de taxe fédérale TPS

106986516RT0001

Numéro de taxe provinciale TVQ

1006098874TQ0001

COLLOQUE ANNUEL – ZONE 01

L'inscription comprend :

- Les ateliers du jeudi et du vendredi
- Les activités du jeudi et du vendredi
- La documentation
- Les pauses-santé du jeudi et du vendredi
- Le dîner, le cocktail, le banquet et la soirée du jeudi
- Un cadeau de participation

Prenez note que le déjeuner du vendredi matin est libre et qu'il n'y aura pas de service de nourriture dans la salle avant la pause-santé de 10h30.

Hébergement :

Un bloc de 40 chambres a été réservé au Motel Louise, situé au 25 rue des Oblats Ville-Marie.

N'oubliez pas de mentionner qu'il s'agit d'une réservation dans le cadre du colloque de l'ADMQ.

Pour réservation : Tél. : 819 629-2770

Réservez tôt, car les chambres non réservées après le 29 août seront libérées.

DESCRIPTION DES ATELIERS

Atelier 1 – Gestion des actifs :

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a rendu disponible à l'automne 2023, un ensemble d'outils pour la réalisation d'un plan de gestion des actifs municipaux. Le plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) permet aux municipalités d'améliorer la connaissance sur leurs actifs en eau et de réaliser une planification à long terme pour assurer une gestion durable de leurs actifs. De plus, l'engagement et l'élaboration d'un PGA-Eau permettent d'obtenir une majoration au taux d'aide financière pouvant aller jusqu'à 20 % dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et 10 % à la TECQ.

Le MAMH désire que les municipalités élaborent leur premier PGA-Eau d'ici le 31 décembre 2026. La formation a pour objectif d'introduire aux municipalités les principes de gestion des actifs municipaux et d'expliquer les étapes nécessaires à la mise en place d'un plan de gestion des actifs en eau conformément aux attentes du MAMH. À la suite de la formation, les municipalités seront davantage équipées et informées afin d'entreprendre la démarche.

Atelier 2 – La modernisation de la Loi sur les mines :

La transition énergétique et la promotion de la valorisation des minéraux critiques et stratégiques ont changé le portrait des minéraux recherchés au Québec au cours des dernières années. Puisque notre province regorge de la majorité de ces minéraux dans son sous-sol, elle est devenue une destination intéressante pour un bon nombre d'entreprises voulant explorer et exploiter ces ressources. Avec cet intérêt grandissant viennent certaines préoccupations, notamment pour des régions moins traditionnellement minières qui ont vu arriver, dans leurs milieux, des acteurs intéressés par le domaine minier.

Suivant l'importance de l'acceptabilité sociale et la nécessité de concilier les différents usages du territoire, du grand besoin de transparence et de prévisibilité et du rehaussement des exigences environnementales demandées par la population et les acteurs du milieu, le MRNF a proposé une modernisation de la Loi sur les mines qui répond à l'ensemble de ses problématiques, en plus d'assurer un environnement d'affaire compétitif aux entreprises désirant effectuer des projets miniers au Québec. Résultat de l'ensemble de ces réflexions et préoccupations, la Loi modifiant la Loi sur les mines permet de poser les nouvelles bases du développement minier pour l'avenir du Québec par la réalisation de projets miniers porteurs pour les différentes régions dans un souci du respect des milieux d'accueil et de l'environnement.

DESCRIPTION DES ATELIERS -SUITES

Atelier 3 – Gérer une crise citoyenne :

Cette formation permet aux participants d'analyser différentes formes de crises avec des citoyens, qu'elles soient liées à des projets contestés, à des décisions administratives sensibles ou à des mouvements citoyens, et qu'elles touchent des groupes ou un individu.

Elle propose des outils concrets pour favoriser des prises de conscience sur nos façons de communiquer et nous amener à mieux réagir dans ces situations délicates. L'accent est également mis sur le rôle des émotions dans ces contextes, ainsi que sur l'importance d'adopter une posture empathique et de maintenir un dialogue constructif avec les citoyens.

Atelier 4 – Parole aux DG -Accueil et intégration des nouveaux élus :

Les nouveaux élus ont besoin de support et d'être orienté, afin d'avoir accès à un maximum de renseignements et de documentation pour être en mesure de saisir le fonctionnement, les projets et les particularités de la municipalité, en plus de mieux comprendre le fonctionnement d'un conseil municipal. Cet atelier vise à permettre aux participants d'échanger sur les pratiques utilisées et de connaître les différents documents utilisés par chacun pour bien accueillir et l'intégrer les nouveaux élus, à la suite d'une élection.

Atelier 5 - Les modifications législatives :

Présentation des différents changements législatifs qui ont eu lieu dans la dernière année.



ADMQ

Association des
directeurs municipaux
du Québec

400, boul. Jean Lesage, Hall Est, bureau 535
Québec (Québec) G1K 8W1

Téléphone: 418 647-4518
reception@admq.qc.ca

Référence
en gestion municipale | admq.qc.ca